



DRÔME



LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Avec sa première COP départementale en février 2024 et la seconde en juin, réunissant à chaque fois **plus de 80 participants** tous secteurs d'activités confondus, le département de la Drôme s'est engagé avec force dans la démarche de territorialisation de la planification écologique.

Les contributions des collectivités territoriales du département (le Conseil Départemental, 100 % des intercommunalités et 14 % des communes), ainsi que la mobilisation importante des établissements publics, des acteurs économiques et de la société civile, ont permis de **définir une trajectoire partagée et concrète** vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique de notre territoire.

De par la présence de l'axe rhodanien, qui traverse et structure le département du nord au sud, et des infrastructures adjacentes, **le transport (de marchandises et de personnes) reste un secteur prioritaire** pour engager une démarche de décarbonation.

L'objectif est d'atteindre à l'horizon 2030 une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre des transports par rapport à 2022.



Le secteur du bâtiment, source de 44 % des consommations énergétiques françaises, représente un autre pilier essentiel de la transition écologique.

L'objectif attendu par le département de la Drôme est de réduire de 45 % à l'horizon 2030 les émissions de gaz à effet de serre du secteur bâtiment (résidentiel comme tertiaire) par rapport à 2022.

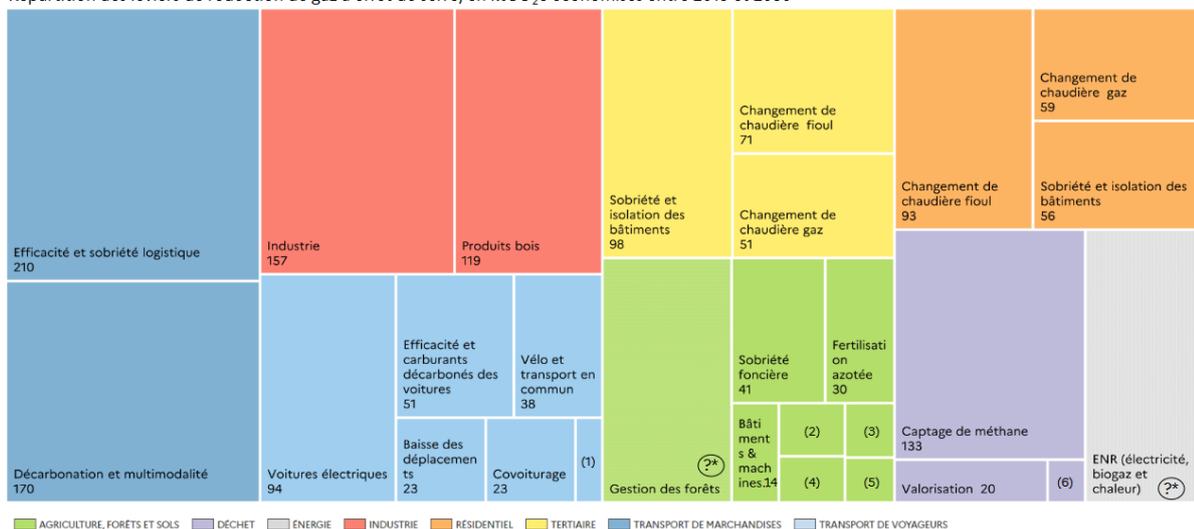
La Drôme se caractérise également par des espaces naturels remarquables, de la Drôme des collines au nord, au Vercors à l'est, aux Baronnies au sud. Ils constituent **une diversité d'écosystèmes et de continuités écologiques qui font l'objet de fortes pressions anthropiques** et sont menacés par les effets du changement climatique. L'opportunité qui nous est donnée par cette territorialisation de la planification écologique doit nous amener à préserver au maximum cette biodiversité.

Ce diagnostic, partagé lors de la seconde COP départementale, est venu alimenter les travaux des **7 ateliers de co-construction** qui ont abouti à la production des fiches-actions constituant ce cahier départemental.

Leur mise en œuvre est l'affaire de tous les acteurs du territoire qui seront mobilisés, chacun dans son domaine, pour que notre département contribue activement à la lutte contre les effets du changement climatique, à la réduction de nos émissions de gaz-à-effet de serre et à la réduction des pressions sur la biodiversité et les ressources.

Ces actions viendront bien évidemment compléter les démarches déjà engagées par ailleurs, notamment **sur la préservation de la ressource en eau**, sujet majeur pour notre département, qui ont fait l'objet d'une vaste concertation dans le cadre des Assises de l'eau de la Drôme.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars : 7 ktCO₂e. (2) Gestion des haies : 11 ktCO₂e. (3) Gestion des prairies : 8 ktCO₂e. (4) Élevage durable : 9 ktCO₂e (5) Pratiques stockantes : 7 ktCO₂e. (6) Prévention des déchets : 5 ktCO₂e.

* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

● Synthèse des secondes réunions départementales

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux** de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Synthèse des retours** issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;
- **Présentation des travaux** issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;
- **Débat sur les priorités départementales** : identification des actions prioritaires pour le territoire.

Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

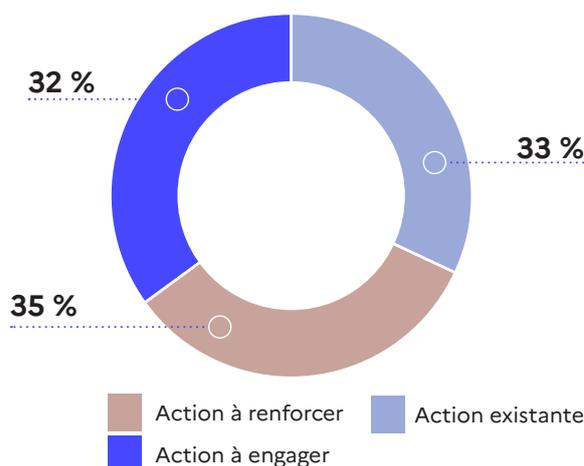
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
Total par secteur	141	25	22	25	18	10	11	16	5	9

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

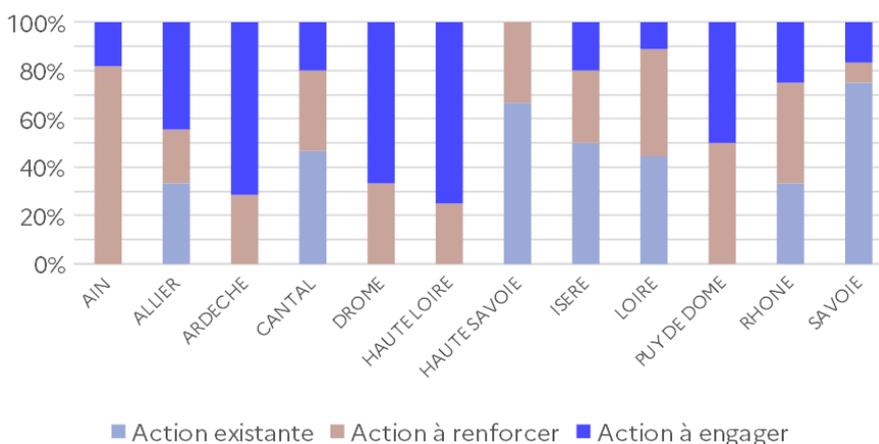
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

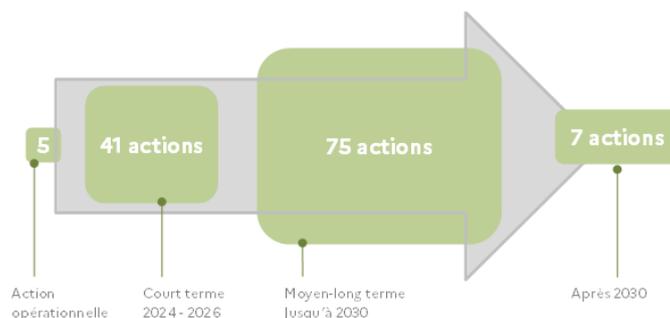
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

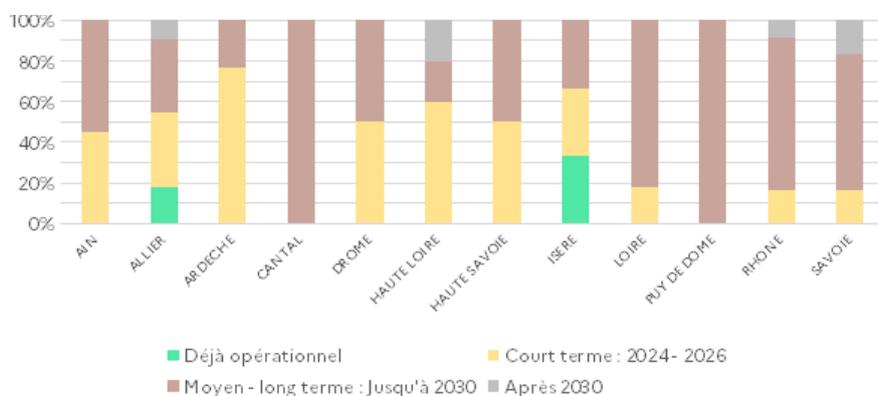


- **Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030**

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030¹ :



Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- **Un portage des actions encore à affiner**

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- **Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions**

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
		Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
	Agriculture et alimentation	Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
		Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m ² d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



DRÔME



**LES ACTIONS
DÉPARTEMENTALES**

Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeu



dans 100 % des intercommunalités de la région

ACTION

IDENTIFIER DES ZONES À POTENTIEL DE RESTAURATION ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE RESTAURATION

Pilotes

• Intercommunalités

- État
- Agence de l'eau
- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Office National des Forêts (ONF)
- Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- Réserves naturelles
- Conseil départemental
- Communes
- Gemapiens
- Chambre d'agriculture

Contributeurs

Mise en œuvre

Action à renforcer



Avant fin 2024 : établir un référentiel commun et solliciter les détenteurs de cartographies et d'inventaires

1^{er} semestre 2025 : établir une cartographie unique et identifier des secteurs nécessitant des études complémentaires

2025-2026 : réaliser les études complémentaires relatives à des habitats dégradés, sélectionner des sites à restaurer en priorité, et réaliser les projets de restauration

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



S'accorder sur les **critères** et niveaux de dégradation des habitats à prendre en considération



Recenser les cartographies et inventaires existants d'habitats dégradés



Compléter, le cas échéant, les cartographies par de **nouvelles études** sur des secteurs identifiés à enjeu



Identifier, pour chaque intercommunalité, **un site d'habitat dégradé à restaurer**



Mettre en œuvre les projets de restauration

Indicateurs de suivi



- Nombre de sites identifiés
- Nombre de sites restaurés
- Nombre de sites dont la fonctionnalité des habitats a été retrouvée

Conditions de succès

- Mobiliser et coordonner tous les acteurs
- Mobiliser les associations environnementales

Besoins pour accélérer

- Temps et moyens humains dédiés à l'animation pour lancer la dynamique
- Identification de la structure qui réalisera la cartographie unique
- Identification de référents pour cette action dans chaque intercommunalité
- Ingénierie technique et financière pour mener les études et projets sur le terrain

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



-15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

Pilotes

- Conseil Régional
- Communes
- Intercommunalités

Contributeurs

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Entreprises
- État

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024
Avancement hétérogène selon les territoires

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ★

Description de l'action



Développer un **maillage d'aires de covoiturage** bien localisées et dimensionnées et offrir des services facilitant l'intermodalité (stationnement vélo, ...)



Faciliter la mise en relation des covoitureurs par des **outils** performants et interopérables



Encourager la pratique par des opérations de sensibilisation et de **communication**

Indicateurs de suivi



- Nombre de trajets effectués
- Nombre de covoitureurs
- Distance parcourue et équivalent en gain de CO2 (km, teqCO2)
- Coûts évités (€)

Conditions de succès

- Mettre en œuvre le plan d'action dans ses différentes composantes (aires de covoiturages adaptées et accueillantes, outils performants de mise en relation, accompagnement au changement de pratique)
- Coconstruire avec les habitants et les différents acteurs (entreprises, site universitaires, communes ...)

Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie : méthodologie/ressources, moyens humains et financiers
- Compétences spécifiques en communication
- Financements pérennes
- Partage d'expériences

Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

DÉVELOPPER DES RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES SUR LE DÉPARTEMENT

Pilotes

- Bailleurs sociaux
- Communes
- Intercommunalités
- Services de l'État

Contributeurs

- Tous les maîtres d'ouvrages publics et privés
- ADEME
- Agence National de l'Habitat (ANAH)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2025 : Identification des sites expérimentaux pour rénovation exemplaire, référentiels à produire

2025-2030 : mise en œuvre des chantiers de rénovation exemplaire, communication

Impact ★★

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Prendre en compte la **fonctionnalité** et l'usage du bâtiment en concertation avec les utilisateurs



Avoir recours à des **référentiels** exigeants et ambitieux pour ces rénovations (RE 2020.....)



Utiliser des **matériaux biosourcés et géo-sourcé**



S'engager dans une démarche de rénovation **exemplaire** reproductible



Communiquer sur ces rénovations tout au long du chantier

Indicateurs de suivi



- Nombre de rénovations exemplaires par an
- Nombre de jours de formations des professionnels du bâtiment
- Nombre de jours de visite chantiers ouverts

Conditions de succès

- Prendre en charge les surcoûts des rénovations exemplaires
- Communiquer sur ces rénovations : vitrines et portes ouvertes durant tout le chantier, retours d'expériences
- Mettre en place des clauses sociales dans les marchés publics
- Organiser des chantiers participatifs

Besoins pour accélérer

- Formation professionnelle de toute la chaîne d'acteurs (Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, élus...)
- Accompagnement du maître d'ouvrage (AMO dédiée)
- Aides financières pour le surcoût de ces rénovations exemplaires
- Mobilisation de l'ingénierie locale

Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

CONCEVOIR UNE DYNAMIQUE DE RÉNOVATION HABITAT-TERTIAIRE DANS UNE DÉMARCHE « BÉNÉFICE/RISQUES »

Pilotes

- Fédération du Bâtiment

Contributeurs

- Agence National de l'Habitat (ANAH)
- Architectes
- Artisans
- Auditeurs énergétiques
- Services de l'État
- France Renov'
- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre

Mise en œuvre

Action nouvelle



2024 à 2026 : étude du parc immobilier et élaboration du scoring des bâtiments

2025 à 2027 : valorisation des caractéristiques patrimoniales

2025 à 2030 : formation des acteurs

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Connaître les parcs immobiliers (dans le contexte d'un parc tertiaire des collectivités encore mal identifié)



Établir un **scoring des bâtiments** sur lesquels les investissements seront durables, et présenteront un coût/bénéfice rationnel (par audits bâtimentaires, et interventions en projet global)



Tenir compte de la **valorisation** des caractéristiques patrimoniales



Approcher les éventuels **surcoûts induits sur le fonctionnement** après rénovation (la technologie des dispositifs de régulation a un coût d'entretien et de gestion souvent rehaussé)



Avancer sur la **formation des artisans/PME** et mieux encadrer les accompagnateurs de projets (architectes, auditeurs énergétiques, maîtres d'œuvre) dans la conception des rénovations

Indicateurs de suivi



- Nombre de jours de formations dispensés
- Nombre de contrôles État à priori et à posteriori
- Nombre de postes et de recrutements au sein des Espaces Conseils France Renov'

Conditions de succès

- Assurer les financements actuels jusqu'en 2030 (tous financeurs confondus)
- Organiser des contrôles de l'État sur la qualité et la durabilité des réalisations
- Réguler les nouvelles évolutions réglementaires et faire appliquer les réglementations existantes
- Rénover des bâtiments évolutifs (tertiaire)

Besoins pour accélérer

- Subventions publiques (État + collectivités)
- Dispositif de contrôle sur les financements mobilisés et les résultats après travaux (permettant ainsi de renforcer la crédibilité des dispositifs)
- Bonne connaissance de l'état initial du parc bâtimentaire pour concevoir des rénovations durables

Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

ACTION

DÉVELOPPER DES PLATEFORMES D'ACTEURS ET DE RESSOURCES RÉEMPLOI : PÔLES ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC LES ENTREPRISES

Pilotes

- Syndicats de gestion des déchets

Contributeurs

- Entreprises de production
- Filières de réemploi

Mise en œuvre

Action nouvelle



2024 - 2030

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ☆

Description de l'action



Mettre en place des **REP** (responsabilité élargie des producteurs)



Identifier **les flux et besoins** des acteurs du réemploi



Faire connaître les biens réemployables



Rendre la **commande publique** exemplaire



Indicateurs de suivi



- Quantité détournée (tonnes)
- Nombre d'acteurs mobilisés en amont et en aval
- Nombre de plateformes de réemploi mises en place

Conditions de succès

- Bénéficier de soutien financier
- Mettre en relation les partenaires et communiquer efficacement
- Valoriser les filières existantes
- Tenir compte des spécificités des territoires

Besoins pour accélérer

- Financement de l'animation
- Identification du foncier
- Étude sur le flux de réemploi